santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Avecvous

Toute l'actualité Employeurs de la MSA Beauce Coeur de Loire

BRÈVES

DEMANDEZ UN RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Vous pouvez prendre rendez-vous avec nos Conseillers directement depuis la rubrique :
- « Nous contacter » de votre espace privé,
- « contact » de l'espace public.

Vous choisissez dans une liste de motifs et vous précisez votre demande. Un accusé de réception vous est adressé. Nos agents vous rappellent ensuite pour vous donner un rendez-vous, ou répondre à votre question si celle-ci peut être solutionnée par téléphone.

ASSISTANCE INTERNET DÉDIÉE

Une assistance est à votre disposition pour vos demandes d'inscription ou pour l'utilisation des services en ligne proposés dans votre espace internet privé. Cette assistance téléphonique n'a pas pour objet de répondre aux demandes à caractère législatif ou réglementaire. Elle peut néanmoins vous aider à rechercher une information ou un service ou bien encore à compléter une déclaration.
Appelez le Numéro Cristal 09 69 39 91 45 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8 à 17 heures.
Vous pouvez également adresser un message électronique :
assistanceinternet@bcl.msa.fr
N'hésitez pas à consulter sur notre site internet les réponses aux questions les plus fréquemment posées à nos téléconseillers.

Le nouveau Plan Santé Sécurité au Travail

La MSA vient d'élaborer son nouveau Plan SST qui sera mis en œuvre dès 2016 et qui sera applicable jusqu'en 2020.

Les métiers de l'agriculture présentent des risques spécifiques liés à la diversité des activités, le travail avec le vivant et l'utilisation de nombreux équipements et produits.

Dans ce cadre, la MSA a pour mission de diminuer le nombre d'accidents et de maladies professionnelles dont sont victimes les travailleurs agricoles, qu'ils soient exploitants, salariés ou employeurs.

La MSA conduit de longue date une politique de Santé-sécurité au travail dynamique et efficace construite, dans la durée. Elle élabore et met en oeuvre une prévention adaptée aux entreprises agricoles, grâce à des équipes pluridisciplinaires et à un pilotage qui met en avant innovation et proximité.

Le nouveau Plan SST, issu d'une démarche participative, concerne les métiers de l'agriculture et filières agricoles identifiés comme les plus à risques et pour lesquels la MSA veut agir au cours des cinq prochaines années.

Il présente les orientations partagées par l'ensemble des acteurs de la santé au travail de la MSA, expose les axes prioritaires pour les cinq ans à venir, ainsi que les actions qui vous seront proposées sur le terrain.

Les 6 priorités retenues sont :
- le risque animal, avec les filières bovine et équine,
- le risque chimique,
- le risque machine,
- le risque psycho-social,
- le risque troubles musculosquelettiques,
- l'employabilité des actifs agricoles.

Retrouvez sur notre site internet le détail des actions qui seront développées pour chacun des risques.

BRÈVES

NOUS JOINDRE PAR TÉLÉPHONE UN NUMÉRO UNIQUE : 02.37.999.999

Nous vous invitons à écouter attentivement les différents choix proposés par notre serveur vocal :
1 – santé
2 – prestations familiales
3 – retraite
4 – cotisations -affiliation
5 – autre demande
et vous conseillons de privilégier les choix 1, 2,3 et 4 qui vous orientent vers des téléconseillers spécialisés.

Le saviez-vous ?

Cette publication existe sous forme électronique avec des liens qui permettent d'ouvrir, avec un simple clic, les informations complémentaires. Cette newsletter vous est adressée automatiquement, via votre adresse mail, sur votre messagerie internet. Vous souhaitez bénéficier de ce service réactif et gratuit ; ouvrez votre espace privé sur notre site internet. Rendez-vous sur la page d'accueil et cliquez sur « S'inscrire »

Cette publication est éditée par :
la MSA Beauce Coeur de Loire

Directeur de la publication :
Christian Pinsac

Crédits photo :
Fotolia ; CCMSA ; MSA BCL

Innov'Agri 2016

Ce salon de présentation de matériels agricoles, qui est le plus important en extérieur en France : 160 ha, 300 exposants, 85000 visiteurs…, se déroulera du 6 au 8 septembre 2016 à OUTARVILLE

Les services Santé Sécurité au Travail des MSA Beauce Cœur de Loire et Berry Touraine y tiendront leur stand (F01) sur lequel vous pourrez rencontrer nos Médecins du Travail, Infirmiers en Santé au travail, Conseillers en Prévention et Assistantes Prévention. Nos Conseillers en Protection Sociale seront également présents pour répondre à toute question relative à l'affiliation, santé, retraite, cotisations…
Vous pourrez y découvrir les nouvelles animations MSA sur le travail en hauteur, les produits chimiques et le stress, tout en échangeant sur les thèmes de santé et sécurité au travail en agriculture : circulation des engins, électricité, manutention manuelle... Vous pourrez également vous informer sur la toute récente bibliothèque en ligne de la prévention agricole ssa.msa.fr.

INNOV-AGRI
www.msa-beauce-coeurdeloire.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Accords de la production : Complémentaire santé

Dans le cadre de la généralisation de la complémentaire santé depuis le 1er janvier 2016, les employeurs ont l'obligation de proposer à leurs salariés un dispositif de participation à leur protection sociale complémentaire. La clause de désignation ayant disparu, les entreprises ont le choix de leur organisme assureur. En région Centre Val de Loire, les entreprises n'ayant pas dénoncé le contrat avec l'assureur Humanis se trouvent donc dans l'une des trois situations ci-dessous :
• Embauche d'un CDI : l'affiliation au régime de complémentaire santé se fait automatiquement par la MSA avec la DPAE,
• Embauche d'un CDD supérieur à trois mois : l'affiliation au régime de complémentaire santé est à faire sur demande de l'employeur avec envoi d'un bulletin d'affiliation à Humanis,
• Embauche d'un CDD inférieur à 3 mois : pas d'affiliation automatique au régime de complémentaire santé mais possibilité du versement santé au salarié jusqu'au 31 décembre 2016.

La prestation de services

Le recours à un prestataire de services doit être réalisé dans un cadre sécurisé. La signature d'un contrat de sous-traitance est indispensable, tout comme la vérification d'un certain nombre d'éléments. Ceux-ci diffèrent selon que vous faites appel à :
• Un prestataire de services français,
• Un prestataire de services français qui intervient avec des salariés étrangers,
• Un prestataire de services étranger,
• Une société d'intérim installée à l'étranger.
En l'absence de contrôle de votre part, et en cas de fraude du prestataire, notamment en matière de travail illégal, d'infractions aux règles d'hygiène et de sécurité, …, votre responsabilité est engagée et vous pouvez être condamné solidairement avec le prestataire. Consultez sur notre site internet les différents points de vigilance à observer et contactez les services de la DIRECCTE qui peuvent vous aider dans vos démarches.